

Votre contact

**Amélie MOUNIAMA**

AM Patrimoine

conseils@ampatrimoine.fr



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2025**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

### Qu'est-ce que le Document d'Entrée en Relation (DER) ?

Le présent document (DER) a pour objet de vous communiquer des informations essentielles sur notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine, ainsi que la réglementation applicable à notre profession. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel, les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale. Le DER doit vous être remis lors du premier rendez-vous, il doit être signé par vous, et pourra vous être communiqué lors de chaque mise à jour significative ou avant de procéder à une nouvelle opération. Nous pouvons donc être amenés à vous faire signer plusieurs fois ce « Document d'Entrée en Relation » même si vous êtes déjà client du cabinet.

## VOTRE CONTACT

### MOUNIAMA Amélie

13 rue de bel air  
44700 ORVAULT

Téléphone :  
Email : [conseils@ampatrimoine.fr](mailto:conseils@ampatrimoine.fr)

## INFORMATIONS

### Présentation

#### Amélie MOUNIAMA

13 rue de Bel Air  
44700 ORVAULT

[conseils@ampatrimoine.fr](mailto:conseils@ampatrimoine.fr)

06 49 65 02 15

RCS 889 929 899

### Face à vous un professionnel qui s'engage à :

- o Respecter les dispositions réglementaires ;
- o Se comporter avec loyauté, compétence, diligence et agir avec équité au mieux de vos intérêts, respecter le secret professionnel
- o Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences ;
- o S'enquérir de vos objectifs, votre situation globale, de votre expérience avant de formuler un conseil ;
- o Avoir recourt si nécessaire à d'autres professionnels pour votre intérêt ;

- o Communiquer de manière appropriée les informations utiles à votre prise de décision ainsi que les modalités de notre rémunération ;

## **LES ETAPES DE MISSIONS DE CONSEILS :**

### **RD1 :**

1/ Présentation des mes habilitations (document d'entrée en relation)

2/ Découverte de vos objectifs et de votre situation (RDV offert)

3/ Analyse et détermination de mes missions ( audit/ stratégie/ accompagnement dans la mise en place de la stratégie)

*Signature de la lettre de mission/ devis et du Document d'entrée en relation*

*Selon mes missions définie et validées ensemble vous recevrez soit un devis :*

*- Sur la base d'une prestation de conseil soumis uniquement à une facturation d'honoraires*

*- Sur la base d'un forfait personnalisé en fonction de la complexité de votre situation et donc du temps de travail estimé (minimum de 200€ ) + en cas de mise en place de solutions, rétrocessions de mes partenaires*

### **RDV 2 :**

4/ Restitution de l'audit et de la stratégie

*Envoie de la facture + paiement*

### **RDV 3 :**

***Dans le cas de la signature d'un mandat :*** (envoie du mandat de recherche)

5/ Présentation des partenaires

6/ Validation des solutions retenues et signature de la Déclaration d'adéquation

### **RDV 4 :**

6/ Mise en place des solutions

# CONSEILS FINANCIERS

## Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 20008362

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante:

**CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante et indépendant (au sens de l'article 325-5 du RGAMF) enregistré auprès de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**Prestation de conseil non-indépendant** : Notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers, notre rémunération est constituée de commissions ou avantages monétaires ou non monétaires sur les instruments financiers que vous pourriez souscrire, en rapport avec la fourniture de notre prestation de conseil. Notre rémunération est versée par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations nous imposant une information claire et transparente à nos clients, une qualité de service ainsi que l'obligation d'agir au mieux des intérêts de nos clients.

Lorsque notre prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la « Lettre de Mission », et les montants précisés dans « la Déclaration d'Adéquation » qui vous seront soumis.

### **Nos partenaires en instruments financiers :**

CORUM L'ÉPARGNE – INTERGESTION – NORMA CAPITAL – IROKO – KYANEOS AM – HORIZON AM – INTER INVEST – EIFFEL – 3 COLONNES – M CAPITAL – ALDERAN – FINANCIÈRE – ARKEA

**N° ORIAS : N°20008362**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

MMA IARD

Assurances 14 bd Marie et Alexandre

OYON 72030 Le Mans Cedex 9

N° 127 128 662

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	200 000€	2 315 610€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
3 COLONNES	SCIC	CONVENTION DE PARTENARIAT	Commissions
ALDERAN	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE PARTENARIAT	Commissions et rétrocession sur encours
ARKEA	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE DISTRIBUTION	Commissions
CORUM L'EPARGNE	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE PARTENARIAT	Commissions et rétrocession sur encours
FIDUCIAL	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE DISTRIBUTION	Commissions
INTER INVEST	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE PARTENARIAT	Commissions
INTERGESTION	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE PARTENARIAT	Commissions et rétrocession sur encours
IROKO	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE DISTRIBUTION	Commissions et rétrocession sur encours
KYANEOS AM	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE PARTENARIAT	Commissions
M CAPITAL	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE DISTRIBUTION	Commissions
NORMA CAPITAL	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE PARTENARIAT	Commissions

# ASSURANCE

## Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 20008362

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie Courtier

Notre prestation de conseil en assurance consiste à vous proposer une prestation de conseil nous permettant de vous proposer un contrat cohérent en réponse à vos besoins et exigences.

Notre cabinet a enregistré au cours de l'année précédente un chiffre d'affaires, au titre de son activité d'intermédiaire, supérieur à 33% de son chiffre d'affaires total réalisé au titre de l'ensemble de son activité de distribution avec l'entreprise SwissLife.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresse courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

**N° ORIAS : N°20008362**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ACNCF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

MMA IARD  
Assurances 14 bd Marie et Alexandre  
OYON 72030 Le Mans Cedex 9  
N° 127 128 662

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Assurance	2 000 000€	2 000 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLE	ASSUREUR	CONVENTION DE DISTRIBUTION	Commissions et rétrocession sur encours
CORUM L'EPARGNE	MAISON DE GESTION	CONVENTION DE DISTRIBUTION	Commissions et rétrocession sur encours
GENERALI	ASSUREUR	CONVENTION DE PARTENARIAT	Commissions et rétrocession sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SELENCIA	ASSUREUR	CONVENTION DE DISTRIBUTION	Commissions et rétrocession sur encours
SWISSLIFE	ASSUREUR	CONVENTION DE DISTRIBUTION	Commissions et rétrocession sur encours

## Agent commercial

Indiquer la référence de la carte T et le lieu de délivrance (mention avec ou sans détention de fonds, identité et adresse du garant le cas échéant ou absence de garantie financière/non détention de fonds pour compte de tiers).

Hanilité par Forsis, représentée par : MOTA Eric

n° CPI 3401 2018 000 033 056 délivrée par la CCI de l'Hérault et valable jusqu'au 30/06/2027

Police MMA 146881160

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

## Responsabilité civile professionnelle

Votre intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

MMA IARD

Assurances 14 bd Marie et Alexandre

LYON 72030 Le Mans Cedex 9

N° 127 128 662

## Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Agent immobilier	2 000 000€	2 000 000€



## DURABILITÉ

---

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

## MÉDIATEURS

---

Au titre de nos activités de conseiller en investissement financier :

Le médiateur

Autorité des marchés financiers

17 place de la Bourse

75 082 PARIS CEDEX 02

Au titres de nos autres activités :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

Ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION

27, avenue de la Libération - 42 400 SAINT-CHAMOND

## RÉMUNÉRATION

---

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

---

### Les moyens de communication

Dans le cadre de nos échanges (suivi de vos investissements, questions diverses, point de situation régulier, ...), nous pourrions être amenés à utiliser les moyens de communication suivants :

- Rendez-vous physique
  
- Rendez-vous à distance (visio conférence)
  
- Courrier
  
- Mail
  
- Téléphone/ whatsapp

# RÉCLAMATIONS

---

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser par mail ou courrier à votre conseiller :

MOUNIAMA Amélie

AM Patrimoine

conseils@amptarimoine.fr

13 rue de Bel Air

44 700 ORVAULT

06 49 65 02 15

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai de dix jours ouvrables, puis à y répondre dans un délai de deux mois maximums à compter de la date d'envoi de votre réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## RGPD

---

### Traitement de vos données personnelles

Dans le cadre de nos prestations, nous sommes susceptibles de procéder au traitement de données personnelles vous concernant, ce à quoi vous consentez.

*En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données nous nous engageons à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre vous et nous, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Vous êtes informé que vous avez le droit de demander au responsable de traitement l'accès à vos données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).*

Vous avez le droit si vous le souhaitez d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

# DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

**Le Client**

Fait à :

Date :

Signature :

**Le Conseiller**

Fait à :

Date :

Signature :